

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance EXTRAORDINAIRE des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie, tenue lundi le 13 juin 2022 à 20 h 2 au 57, rue Laroche.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absentes : mesdames Josée Castonguay et Lucie Ouellet, conseillères.

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance.

À noter que l'avis de convocation a été notifié, tel que requis par l'article 153 du Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2022-06-226

AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que l'avis de convocation soit adopté tel que lu :

- (228) 1 Avis de motion et dépôt et du projet de règlement modifiant le Règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Stationnement rue Sainte-Marie;
- (229) 2 Entente – travaux municipaux – agrandissement de l'école La Source d'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-227

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance extraordinaire soit ouverte à 20 h 2.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-06-228

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 75-2011 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION – STATIONNEMENT RUE SAINTE-MARIE

Le conseiller Martin Lavallée donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation, afin d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Sainte-Marie.

Le conseiller Martin Lavallée dépose le projet de règlement numéro 75-8-2022 intitulé Règlement modifiant le règlement 75-2011 relatif au stationnement et à la circulation – Stationnement rue Sainte-Marie, qui sera adoptée à une séance subséquente.

2022-06-229

ENTENTE – TRAVAUX MUNICIPAUX – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE LA SOURCE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'agrandissement sont prévus pour l'école la Source d'Autray;

CONSIDÉRANT QU'au terme de ces travaux la Municipalité pourra utiliser le gymnase et un local de rangement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent également certains travaux municipaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'informer le Centre de services scolaire des Samares que la Municipalité est disposée à participer financièrement à la réalisation de ces travaux pour un montant de 332 000 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des travaux municipaux et l'utilisation du local de rangement.

Que les frais reliés au travaux d'aqueduc soient pris à même le fonds d'aqueduc et que le solde soit pris à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE

2022-06-230

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 20 h 5.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire